

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Info-Négo | Collèges

Volume 5 no 13 – 24 mars 2021

Table de négociation sectorielle

Perfectionnement et rémunération à l'honneur

Une rencontre de négociation a eu lieu le 22 mars entre le comité de négociation des collègues du SPGQ et les représentants du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) pour discuter des matières sectorielles.

Lors de la rencontre, le SPGQ a présenté à l'employeur les demandes suivantes.

Développement des ressources humaines

Le SPGQ demande d'améliorer les dispositions concernant le perfectionnement, notamment :

- en visant toutes les personnes professionnelles;
- en révisant à la hausse les montants prévus aux niveaux local et provincial;
- en réservant des ressources financières suffisantes au développement des compétences des personnes professionnelles en lien avec leurs champs d'expertise;
- en payant les coûts de perfectionnement lorsqu'il est exigé par l'ordre professionnel ou pour maintenir le niveau d'expertise.

Le syndicat veut également améliorer les dispositions concernant le perfectionnement, notamment :

- en excluant les cas où la personne professionnelle représente le collègue;
- en incluant un nombre de jours minimum annuellement pour le perfectionnement professionnel sur une base individuelle et une base organisationnelle.

Perfectionnement

Le SPGQ souhaite que le personnel professionnel puisse bénéficier d'une formation payée par le collègue pour compléter toutes les qualifications requises dans l'affichage d'un poste.

Compensation pour la formation reliée au travail

La partie syndicale veut que les droits de scolarité (incluant les frais obligatoires) soient

remboursés par l'employeur et que ces sommes ne soient pas comptabilisées dans le budget de formation prévu au chapitre 7 de la convention collective.

Ressourcement professionnel

Le SPGQ demande cinq journées de ressourcement professionnel choisies par la personne professionnelle.

Rémunération additionnelle

Le syndicat réclame l'ajout d'une rémunération additionnelle pour les personnes détentrices de diplômes d'études supérieures spécialisées de deux et demi pour cent (2,5 %). Il demande également d'augmenter à cinq pour cent (5 %) le taux de traitement pour la maîtrise et à sept et demi pour cent (7,5 %) pour le doctorat.

Les prochaines rencontres de négociations sectorielles auront lieu les 1er et 7 avril.

Comité de négociation en santé et éducation

Ryan W. Moon

Julie Comtois

Stéphane Gosselin

Responsables politiques de la négociation

Adi Jakupović, secrétaire et responsable politique de l'éducation supérieure

Conseiller en négociation

Luc Desjardins

[>> Consulter les archives Info-Négo](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

